

L'ampleur de l'échec aux examens de révision comptable illustre-t-elle l'ampleur de l'échec du système d'évaluation ou la non qualification collective des candidats ?



Tout examen comporte ses incertitudes, mais, de tous les examens et concours, les aléas et incertitudes de l'épreuve du certificat de révision comptable frôlent l'inhumain. Il est un lieu commun de dire qu'aucun examen ne hante autant les tunisiens que celui du certificat de révision comptable.

Cela dure depuis longtemps. Les critiques les plus sévères ne trouvent pas d'écoute et ne parviennent pas à améliorer l'organisation des études et des examens de révision comptable.

Sans que le contenu des enseignements ne soit défini de façon précise, cette épreuve nationale est enseignée théoriquement dans plusieurs institutions alors que, pratiquement, l'enseignement est centralisé dans un nombre très réduit d'institutions en fonction des enseignants membres de la commission nationale de révision comptable (1). Le stress généré par l'épreuve de révision comptable expose les candidats, des plus sérieux et des plus appliqués, non seulement au risque d'échec répété, mais pire encore, à des risques d'atteinte à leur santé physique et psychique.

Qu'ils réussissent ou pas, en une ou plusieurs sessions ou années, rares sont les candidats qui échappent aux séquelles négatives de la révision comptable.

Plus que jamais, la question devient dramatique et les autorités doivent exiger des explications qui dépassent les conclusions simplistes qui imputent les résultats les plus médiocres voire sans équivalent au monde et qui, de surcroît, vont à l'encontre de la politique prônée par les autorités de notre pays, à la baisse du niveau des candidats. Plus que jamais, l'ampleur du gaspillage humain généré par l'épreuve du certificat de révision comptable ne reflète que l'ampleur de l'échec du système d'évaluation en révision comptable et particulièrement le choix des sujets d'examen, la fixation du corrigé des épreuves et l'organisation de la correction des copies (2) par la commission nationale d'expertise comptable.

Seul le niveau excessif des difficultés, sans parler des corrigés parfois incertains des sujets d'examen, fournit aujourd'hui une explication plausible aux résultats catastrophiques (seuls 8 sur 1001 candidats à la session de juin 2006 sont parvenus à obtenir la moyenne générale de 10 sur 20 !). Essayons ce type d'épreuves sur les meilleurs professionnels du pays, je ne pense pas prendre beaucoup de risque en affirmant que personne ou quasiment ne s'en sortira ! Pour ma part, je me déclare, Abderraouf Yaïch, incapable de réussir ce type d'examen (3). Peut-on, pour autant conclure, que je ne mérite pas mon diplôme ? Il est vrai que lorsque j'ai obtenu le certificat de révision comptable en France, en 1979 sous un régime comparable au régime actuel en Tunisie, le taux de réussite ne descendait jamais au dessous de la barre de 30% de l'ensemble des candidats.

Quand l'échec devient la règle, il faut chercher l'explication dans la défaillance du système d'examen lui-même et, particulièrement, dans son élément "conception des sujets et correction des examens", qui produit autant d'échecs.

(1) Seules deux institutions sont représentées pour chaque matière à ladite commission.

(2) Contrairement aux bonnes pratiques internationales (voir à titre d'exemple de bonnes pratiques un article qui décrit l'organisation de la correction de l'EFU au Canada paru dans Camagazine et reproduit en pages 18 à 20) de correction des examens à caractère national, la correction n'est pas organisée dans un centre de correction qui réunit tous les enseignants correcteurs pendant une période bloquée ; mais chaque correcteur procède à la correction des copies, qui lui sont remises, chez lui.

(3) Peu de professionnels en exercice seraient aptes à traiter le type de sujet de révision comptable de la session de juin 2006 sans documentation autorisée.

Abderraouf YAICH